

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

SAISON 2025/2026

Approuvé par le Comité Directeur le 29 janvier 2026

Réunion du 06 octobre 2025 à 14h30 en Visioconférence et télématique

<u>Participent</u> :	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Monsieur	PRIGENT Arnaud	Co-Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	ABOULKER Jean Paul	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
	Monsieur	TAILLEFER Benjamin	Membre
<u>Excusé</u> :	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
<u>Assiste</u> :	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié, Responsable de l'organisation des compétitions

Qualifications Régionales

Catégorie : M18 Féminine

Suite à l'analyse des résultats du Tour 1 des qualifications régionales M18 féminines, disputé le samedi 4 octobre 2025, la Commission Régionale Sportive a constaté une égalité parfaite entre deux équipes classées 4^e de poules différentes, occupant ensemble la 60^e place du classement général, soit la dernière place qualificative pour le Tour 2.

Équipes concernées :

- ENTENTE SPORTIVE YERROISE 1 – 4^e de la Poule D
- UNION SPORTIVE CARRIÈRES-SUR-SEINE – 4^e de la Poule E

Les règles en cas d'égalité entre deux équipes de poules différentes n'ayant pas été précisées dans le (RPE) et afin de garantir l'équité sportive et de ne désavantager aucune des deux équipes, la Commission Régionale Sportive a décidé de qualifier exceptionnellement les deux équipes pour le Tour 2.

Conséquences sur la formule sportive du Tour 2 :

- Le nombre total d'équipes qualifiées passe de 60 à 61 ;
- La répartition des équipes se fera comme suit :
 - 9 poules de 6 équipes
 - 1 poule de 7 équipes

À l'issue du Tour 2 :

- Les équipes classées de la 1^e à la 4^e place de chaque poule (soit 40 équipes) seront qualifiées pour le Championnat Régional M18 Féminin et participeront au Tour 3 des qualifications (tour de classement) ;
- Les équipes classées 5^e et 6^e de chaque poule, ainsi que l'équipe classée 7^e de la poule à 7, soit 21 équipes au total, seront éliminées des qualifications régionales et reversées en Championnat Interdépartemental.

La formule sportive du Tour 3 des qualifications reste inchangée.

La formule sportive mise à jour a été intégrée au Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) : [Cliquer ICI](#)

Catégorie : M21 Masculine :

A l'issue du Tour 1 des qualifications régionales M21 Masculines, disputé le dimanche 5 octobre 2025, la Commission Régionale Sportive a enregistré deux (02) forfaits.

Conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE), la Commission a procédé à un ajustement de la formule sportive du Tour 2 :

- Nombre total d'équipes qualifiées : 12 (au lieu de 14) ;
- Répartition : 2 poules de 6 équipes ;
- Format des rencontres du tour 2 : un seul set de 25 points avec 2 points d'écart.

À l'issue du Tour 2 :

- Les équipes classées de la 1^e à la 5^e place de chaque poule (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le Championnat Régional « OR » M21 Masculin.
- Les équipes classées 6^e de chaque poule, soit 2 équipes au total, seront éliminées des qualifications régionales et reversées en Championnat Interdépartemental.

La formule sportive mise à jour a été intégrée au Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) : [Cliquer ICI](#)

Le secrétaire de séance
M. Tarek BOUGHERBAL



Le Président de la CRS
M. Yves MOLINARIO

